

Droits et devoirs dans l'exercice de son métier

Attendus de formation – référence MIDDM2018

Prérequis/Public

En situation d'emploi – salarié du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Modalités d'organisation

Durée : 21h

Lieu : Se référer à la convocation

Dates : se référer à la convocation

Coût : Financement par le Plan de Développement des Compétences

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de comprendre et d'exploiter les documents cadrant son activité salariée en emploi direct en vue de la gérer, de s'informer sur ses droits et ses obligations, ainsi que de mobiliser ses droits à la formation.

Savoirs

Le Code du travail et les notions de base de droit du travail.

La convention collective en vigueur pour les SPE et pour les AM.

Les obligations du salarié et celles du particulier employeur.

Les emplois repères, la grille de classification et la rémunération.

La lettre d'embauche, le contrat de travail et l'avenant au contrat de travail : rôles et composantes.

Les dispositifs de déclaration ou de paiement et la mensualisation en année complète ou incomplète pour les AM.

La période d'essai.

La durée du travail, les absences, les congés et les jours fériés.

La protection sociale et la retraite.

La rupture du contrat de travail.

Le classement et la conservation des documents professionnels.

La formation continue : les droits à la formation, les modalités de départ en formation, les instances et les dispositifs de formation.

Savoir-faire

Rechercher la version papier ou numérique des textes réglementaires organisant les droits et obligations de l'employeur et du salarié et s'y repérer en fonction de ses besoins.

Utiliser le simulateur de l'emploi pour déterminer son emploi repère, son niveau et son salaire en tant que SPE.

Analyser un bulletin de salaire et ses composantes.

Créer son compte salarié en ligne sur le site du service CESU ou PAJEMPLOI.

Identifier, seul ou accompagné, ses besoins de professionnalisation et s'orienter vers les instances et les dispositifs appropriés pour développer ses compétences : formations, bilan de compétences, VAE.

S'informer sur ses droits et actualiser ses connaissances en matière de réglementation via les relais d'information appropriés.

Savoir-être

Être rigoureux
Être organisé
Être proactif

Méthodes mobilisées

- . Approche pédagogique active, alternant les activités formatives
- . Apports théoriques, supports de textes et/ou de vidéos
- . Mise en situations contextualisées, travaux de groupes
- . Echanges entre pairs et intervenants

Modalités d'évaluation

- . Une évaluation des acquis à l'entrée et en fin de formation
- . Attestation de formation et certificat de réalisation

Contact

Pour contacter le service formation pour les départements 44-85-79 : ipassmat44@arifts.fr et pour les départements 49-72-53-35 : ipassmat49@arifts.fr

Intervenant

Formateur de la discipline - Spécialistes de l'ingénierie pédagogique et/ou Professionnels Petite Enfance.